

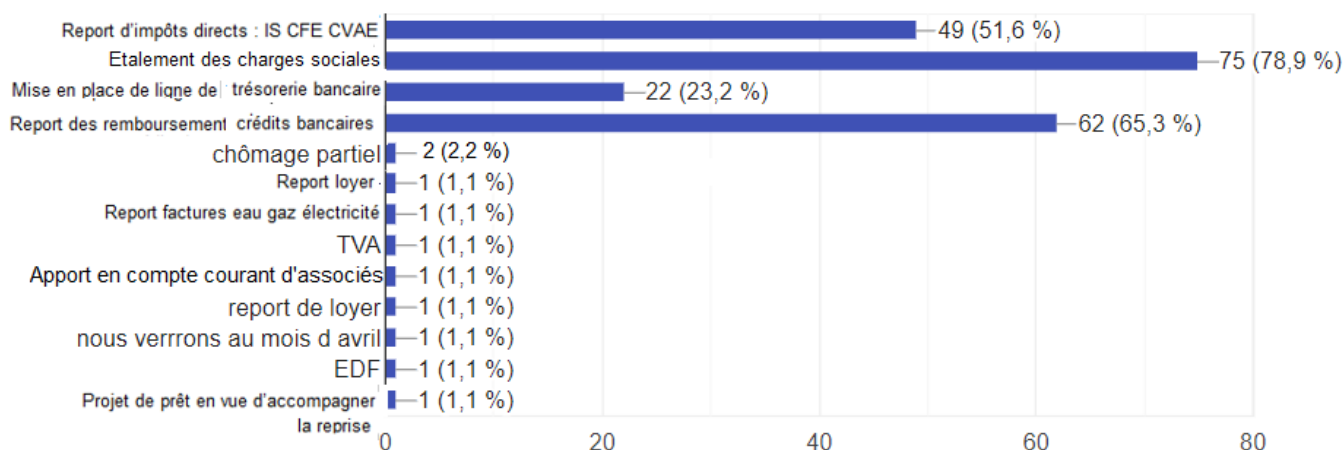
BAROMÈTRE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES DU RHÔNE

Synthèse des réponses au 30 mars 2020

433 entreprises interrogées

- 135 réponses soit **36 %** de participation
- **63%** des entreprises interrogées ont une activité internationale
- Près de **65%** des entreprises ont maintenu une **ACTIVITÉ DE PRODUCTION**
- **88 %** des entreprises **DISPOSENT DE LA MAIN D'ŒUVRE** pour assurer cette activité
- **66%** des entreprises sont **EN CAPACITÉ DE RÉALISER DES PRESTATIONS** pour des nouveaux clients qui subissent des ruptures d'approvisionnement
- **78%** des entreprises ont recours au **CHOMAGE PARTIEL**
 - Pour **88 %** pour **RAISONS ÉCONOMIQUES**
 - Pour **34%** pour **RAISONS SOCIALES**
- **47%** des entreprises ont mis en place **LE TÉLÉTRAVAIL COMPLET** pour les fonctions support et **39%** l'ont mis **PARTIELLEMENT**
- **70%** des entreprises ont activé des **MESURES D'AIDE**, réparties de la façon suivante :

95 réponses



Synthèse des mesures de protection prises par les entreprises :

- Aménagements d'horaires/ horaires décalés
- Atelier : aménagement poste travail pour / 4 salariés sur 1000 m² (250 m² chacun) / Distance de 1 m/ Eloignement des postes de travail/ réorganisation de l'atelier/ séparation des unités de productions/ zone de sécurité
- Cantonnement de l'usine en 4 zones distinctes pour diminuer les croisements de flux de personnes et application des règles barrières à l'intérieur de chaque canton
- Commission de suivi des déplacements internes et externes
- Communication régulière sur mesures barrière/ consignes d'hygiène affichées partout dans l'atelier et les bureaux...
- Confinement immédiat en cas de doute
- Confinement strict des usines avec très peu de déplacements
- Déplacement : 1 par véhicule
- Désinfection des postes de travail régulier par l'opérateur
- Désinfection régulière des lieux communs / à la javel plusieurs fois par jour
- Distanciation
- Fermeture du réfectoire et des lieux en communs de détente
- Interdiction d'accès à toute personne ne faisant pas partie de nos effectifs
- Mesures barrières : Equipements de protection/ Port de masque obligatoire/ Gants et masques pour le personnel du magasin et de l'atelier/ lingette virucide/ gel hydroalcoolique/ Lingettes pour écran et ordinateur/ essuies mains en tissu remplacé par des essuies mains en papier
- Outils et matériels individualisés
- Plan de continuité d'activité
- Prise de température à l'arrivée
- Protocole spécial et quarantaine de 24H sur toutes les réceptions marchandises y compris colis et courrier post
- Protocole transporteur
- Restauration/ Repas avec une personne par table/ alternance repas/ plages accès élargies à la cantine
- Réunion quotidienne du CODIR par Skype
- Suppression des réunions
- Suppression du covoiturage
- Télétravail pour tous ceux qui le peuvent
- Travail en équipe X 2 ou en équipe réduite/ Dédoublage des équipes
- Vestiaire et réfectoire : 2 personnes maxi